



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4644

Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 593 968 euros à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24 rue Etienne Rognon à Lyon (7ème arrondissement) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur :** Mme CONDEMINE Anne-Sophie

**SEANCE DU 25 MARS 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4644 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT GENERAL DE 593 968 EUROS A L'ASSOCIATION LYONNAISE POUR L'INSERTION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ALLIES), SISE 24 RUE ETIENNE ROGNON A LYON (7EME ARRONDISSEMENT) - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION AFFERENTE (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mars 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'emploi est une priorité de l'Exécutif municipal dans une situation économique et sociale qui reste difficile pour nombre de nos concitoyens, et dans un contexte de fortes contraintes sur les finances publiques.

La Ville de Lyon a fondé son intervention sur la synergie entre la Mission locale de Lyon, l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et la Maison Lyon pour l'emploi (MLPE), constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) dont ALLIES était membre constitutif à sa demande depuis la création de la MLPE.

Cette mutualisation est une garantie d'efficacité de l'action publique en la matière et de bon usage de l'argent public. C'est aussi une garantie de décloisonnement des dispositifs existants et une réponse efficiente aux enjeux de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale 2015-2020 de Lyon. Cette organisation mutualisée entre la MLPE, l'association ALLIES et la Mission locale constituait d'ailleurs l'un des principaux objectifs de la précédente convention-cadre signée entre la Ville de Lyon et ALLIES.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la MLPE est devenue la « Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi » (MMIE) dont vous avez approuvé l'avenant modificatif à la convention constitutive par délibération n° 2018/3861 du 28 mai 2018. Cette transformation a notamment conduit à modifier la composition du GIP, l'association ALLIES n'en étant désormais plus membre. Pour autant, cette modification de la composition du GIP ne remet bien évidemment pas en cause ce cadre d'intervention mutualisée entre ALLIES et la nouvelle MMIE : le maintien de ce cadre constitue d'ailleurs l'une des conditions d'adhésion de la Ville de Lyon à la MMIE en tant que membre constitutif obligatoire.

La politique de la Ville de Lyon en matière d'emploi et d'insertion professionnelle s'inscrit désormais en articulation avec le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016/2020 de la Métropole de Lyon, conformément d'ailleurs au pacte de cohérence métropolitain, grâce à des orientations communes centrées à la fois sur :

- un renforcement de l'accès à l'emploi des personnes en insertion, notamment en ce qui concerne les allocataires du revenu de solidarité active (RSA),
- un renforcement de la relation avec les entreprises et un lien plus fort entre opérations d'aménagement urbain, développement économique et accès à l'emploi.

Pour répondre à ces objectifs tout en prenant en compte ces éléments de contexte, je vous propose de poursuivre notre soutien à l'association ALLIES par l'attribution d'une subvention de fonctionnement général de 593 968 euros au titre de l'année 2019, montant identique à celui de l'année dernière.

Vu l'avis du Conseil **du 7<sup>e</sup> arrondissement** ;

Oùï l'avis de la commission **relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme** ;

### **DELIBERE**

- 1- L'attribution d'une subvention de fonctionnement général de 593 968 € à l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), sise 24, rue Etienne Rognon à Lyon (7<sup>ème</sup> arrondissement), est approuvée.
- 2- La convention d'application à signer avec l'association ALLIES, jointe en annexe à la présente délibération est approuvée.
- 3- Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention d'application.
- 4- La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours sur la ligne de crédits 83524, nature 6574, fonction 90.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Anne-Sophie CONDEMINÉ